



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 08/04/2022

#### INFLUENZA AVIAIRE

##### Dépeuplement préventif à Peillac le 8 avril 2022

Afin de contenir la propagation de la grippe aviaire dans l'ouest et notamment dans le Morbihan, le Ministre de l'Agriculture a décidé le 31 mars dernier, de mettre en oeuvre une stratégie de dépeuplement préventif des élevages de volailles.

Dans le Morbihan, ce dépeuplement préventif s'applique aux élevages situés dans un rayon de 3 kilomètres autour des foyers d'influenza aviaire détectés à Peillac le 29 mars 2022 et à Saint-Gravé le 4 avril 2022.

Cette opération de dépeuplement, organisée par la direction départementale de la Protection des Populations du Morbihan, s'est achevée ce vendredi 8 avril 2022 dans les quatre élevages professionnels concernés.

Les services de l'état restent mobilisés auprès des éleveurs qui seront indemnisés des pertes subies.

Il est rappelé que pour limiter la diffusion du virus, qui peut avoir d'importantes conséquences économiques, **tous les acteurs, professionnels de la filière volaille et particuliers doivent continuer de respecter strictement les mesures de biosécurité (notamment la mise à l'abri), sur l'ensemble du département et de rester extrêmement vigilants.**

La surveillance de la mortalité de l'avifaune sauvage est également renforcée et **la découverte d'oiseaux sauvages morts doit faire l'objet d'une déclaration auprès du réseau de surveillance SAGIR au 02 97 47 02 83.**

**Pour rappel**, la consommation de viande, foie gras et œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volailles, ne présente pas de risque pour l'homme.

#### Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex